

MAIRIE
De
MONTRICHER-ALBANNE
161, Rue de la Mairie
LE BOCHET
73870 MONTRICHER-ALBANNE
☎ 04 79 59 61 50
📠 04 79 59 67 27

COMPTE RENDU DU 03 JUILLET 2015

L'AN DEUX MIL QUINZE ET LE TROIS JUILLET, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sophie VERNEY, Maire.

Présents: Mme Sophie VERNEY, Maire, Mme Claude CARRAZ, M. Gilbert EDMOND, M. Christian DUFRENE, M. Marc-Antoine PASQUIER, M. Thibaud GAUTARD, Mme Chantal PASQUIER, M. Yves MAGNIN, M. Franck CHEVALLIER, Mme Monique LEFEVER, M. Frédéric JULLIARD.

Absents :

M. Jérôme ROBERT qui donne procuration à Mme Sophie VERNEY ; Mme Laure PASQUIER qui donne procuration à Mme Chantal PASQUIER ; Mme Brigitte PASQUIER qui donne procuration à M. Yves MAGNIN

Secrétaire de séance : M. Thibaud GAUTARD

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité, le compte-rendu de la précédente réunion exceptés Monsieur Yves MAGNIN et Madame Brigitte PASQUIER, absente, qui a donné son pouvoir à Monsieur MAGNIN. Ils estiment que le compte-rendu est partiel et partial concernant le licenciement de Monsieur COMETTO.

Madame le Maire explique qu'elle était tenue de par la loi d'exposer les griefs retenus et qu'elle rappelle que ce n'est pas elle qui a mis le débat sur la place publique.

D'après Monsieur MAGNIN, il n'y a pas assez de précisions dans les interventions. Madame le Maire demande ce qu'il aurait fallu compléter. Monsieur MAGNIN répond qu'il ne souhaite pas faire de polémique et ne donne pas de précisions.

Madame le Maire à propos de précisions souhaitait savoir qui gouvernait mal, comme Monsieur MAGNIN au précédent Conseil l'avait souligné. Est-ce le Conseil Municipal, le Maire ou le Conseil d'Administration de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques ?

Monsieur MAGNIN refuse de répondre.

SOUTIEN DU SYNDICAT DU PAYS DE MAURIENNE DANS L'ACTUALISATION DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations de la vallée de la Maurienne (PAPI) porté par le Syndicat du Pays de Maurienne (SPM), un volet « gestion des situations de crise » est prévu.

Le Syndicat du Pays de Maurienne propose l'accompagnement et l'appui des communes pour la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) par la société Gerisk, en la personne de Frédéric Martinelly.

Le prestataire sera en lien constant avec les services des communes, les élus, les partenaires techniques et le SPM, et animera les groupes de travail nécessaires pour faire avancer la démarche :

- *analyse des risques et des vulnérabilités locales,*
- *définition des dispositions à prendre afin d'alerter et d'informer la population,*
- *organisation du / des poste(s) de commandement,*
- *définition des dispositions assurant la continuité de la vie quotidienne jusqu'au retour à la normale.*

Ces différents volets seront abordés à l'échelle communale (PCS) puis intercommunale.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ❖ **APPROUVE** *le lancement d'une démarche globale sur le volet « gestion des situations de crise »*
- ❖ **DECIDE** *de s'appuyer sur le Syndicat du Pays de Maurienne pour l'actualisation de son Plan Communal de Sauvegarde*
- ❖ **S'ENGAGE** *à autofinancer la part qui lui revient déduite des subventions perçues par le S.P.M. selon le plan de financement prévisionnel joint*
- ❖ **AUTORISE** *Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération*

MOTION DE LA FEDERATION DES MAIRES DE SAVOIE RELATIVE AU FONDS DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES

Madame le Maire présente à l'Assemblée la proposition de motion établie par la Fédération des Maires de Savoie relative au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

En effet, dans le cadre du Plan d'économies de 50 milliards d'euros lancé par l'Etat sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30 % d'ici 2017.

Déjà en 2014, cette réduction de dotations a représenté pour les communes et intercommunalités, au niveau national, 840 M€ dont 7,7 M€ pour la Savoie, auxquels s'ajoutent les 13,2 M€ que les intercommunalités savoyardes ont versé dans un fonds national de péréquation dont aucun territoire de notre département n'est bénéficiaire.

Cet effort a représenté globalement en 2014 un montant de 37,62 € par habitant en Savoie alors que l'impact moyen au niveau national n'est que de 12,07 € et s'accroîtra encore dans les années à venir.

Au global, entre 2013 et 2015, la dotation globale de fonctionnement nette du bloc communal (communes + EPCI) aura diminué de près de 39,7 M€ soit plus de 27 % sur cette période.

Si la montée en charge du FPIC se poursuit tel que prévu à ce jour, c'est plus de 92 M€ d'effort qui auront été demandés aux collectivités de Savoie à l'horizon 2017, soit une variation de - 63 % !

Les communes et intercommunalités de Savoie ne contestent aucunement leur participation à l'effort de réduction des déficits publics, ce qu'elles font déjà depuis 2008, en particulier depuis 2011 avec le gel des dotations de l'Etat.

Elles remarquent cependant que le secteur local va porter au niveau national 22 % de l'effort demandé alors qu'il ne représente que 20 % de la dépense publique et seulement 9,5 % de la dette publique.

Les communes et intercommunalités de Savoie tiennent également à souligner les répercussions que cette baisse va inévitablement entraîner :

- *sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique*
- *et sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social*

Les collectivités locales assurent habituellement 70 % de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30 % la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois.

La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

C'est pourquoi, les communes et intercommunalités de Savoie seront attentives aux conclusions rendues par le groupe de travail que le Premier ministre a mis en place en lien avec leurs associations dans le but d'établir un diagnostic partagé de la situation des finances locales et d'étudier toutes les mesures d'adaptation qui pourraient être mises en œuvre.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRICHER-ALBANNE,

Après avoir oui les explications de Madame le Maire et,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** la motion de la Fédération des Maires de Savoie relative au Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales.

PROJET DE TRAITE D'APPORT EN NATURE DE LA COMMUNE DE VALMEINIER A LA SOREA, APPROBATION DES DISPOSITIONS RELATIVES A L'AUGMENTATION DU CAPITAL, DES MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DU PACTE D'ACTIONNAIRES

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'une opération d'augmentation de capital par apport en nature par la Commune de Valmeinier est envisagée ; en contrepartie de cet apport d'un montant de 712.060 €uros, le capital de la SEM SOREA serait augmenté d'une somme de 537.810 €uros par la création de 53.781 actions nouvelles de 10 €uros de valeur nominale, émises au prix unitaire de 13,24 €uros, soit avec une prime d'émission de 3,24 €uros par action, entièrement libérées.

Les articles 6 et 7 des statuts seraient modifiés en conséquence.

La SEM SOREA, pour tenir compte de l'entrée au capital de la Commune de Valmeinier, sera également amenée à modifier les statuts, savoir :

- *Préambule,*
- *Création d'un poste d'administrateur (article 15)*
- *Modification des règles de vote (article 18)*

Ainsi que le pacte d'actionnaires : modalité de vote et répartition des sièges d'administrateurs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le rapport du maire relatif au projet d'augmentation de capital et aux modifications statutaires et du pacte d'actionnaire de la SEML SOREA,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

❖ DECIDE :

- *D'approuver les dispositions relatives à l'augmentation de capital de la SEML SOREA.*
- *D'approuver l'ensemble des modifications statutaires corrélatives, à savoir :*
 - *Le préambule*
 - *Les articles 15 et 18, relatifs à la composition du conseil d'administration et aux modalités de vote*
- *D'approuver l'ensemble des modifications du pacte d'actionnaire corrélatives, à savoir :*
 - *Les paragraphes 1.1 et VII afin d'actualiser les apports et la participation de la Commune de Valmeinier*
 - *Les paragraphes (II.1.2.) et (11.1.3.2.) relatifs à la composition du conseil d'administration et aux modalités de vote*

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE MAURIENNE

Madame le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la notification de la modification des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne intervenue le 31 mars 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **APPROUVE** *la modification des articles 1, 3, 5, 6 et annexes des statuts de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne*

COURRIERS DIVERS

Demandes de location d'appartement :

Deux demandes de location concernant l'appartement dans le bâtiment de l'ex-école du Bochet ont été adressées à la mairie : l'une de M. Bastien BALAGNA et l'autre de M. Romain LAURENT.

En préambule, Madame le Maire explique qu'elle a eu un entretien avec l'Inspecteur de l'Education Nationale, M. JULIEN, qui a confirmé qu'une ouverture de classe ne pourrait se faire à cette rentrée scolaire car pour toute demande d'ouverture de classe, il souhaite qu'un dossier soit préparé et présenté au minimum au mois de novembre pour la rentrée suivante. Cela va laisser plus de temps pour effectuer les travaux dans les délais et un dossier lui sera reproposé à cette date.

Etant donné que des travaux vont être effectués pour réaménager la classe en dessous de l'appartement en vue d'une réouverture possible pour l'année prochaine et que peut-être il serait mis à la disposition de l'enseignant, le Conseil Municipal ne souhaite pas, à la majorité des membres moins deux abstentions, cette année, relouer cet appartement.

Courrier de M. Bernard PASQUIER :

Madame le Maire lit un courrier de M. Bernard PASQUIER qui souhaiterait qu'un parking communal soit créé et pour cela que l'on utilise le droit de préemption sur une parcelle en vue de l'acquérir, qui est sur le point de se négocier entre particuliers à Montricher, au Mollard Long. La commission des travaux se rendra sur place pour étudier la question.

Courrier de M. Daniel AGUIARD-NICOLLET :

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Daniel AGUIARD-NICOLLET qui souhaiterait que les employés communaux lui construisent un mur pour soutenir la terre qui risquerait de tomber et qui servirait de limite puisqu'une partie de sa parcelle a été achetée par la Commune pour l'élargissement d'un chemin communal à Albanne

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable à la construction du mur mais une solution sera recherchée dans le cas où la terre ravinerait.

AFFAIRES DIVERSES

Compte rendu du rapport 2014 du SIRTOM Maurienne :

Madame Monique LEFEVER expose les constats sur le prix et la qualité d'élimination des déchets : les tonnages diminuent, le recyclage est de plus en plus performant mais les indicateurs financiers sont en hausse. En effet, on constate que le coût du transport et le fonctionnement des ordures ménagères et des déchets incinérés augmentent ainsi que celui de la collecte sélective à cause de la diminution des recettes du rachat et du coût du re-tri.

Le SIRTOM Maurienne est en phase de modernisation pour être plus performant et coûter moins cher aux collectivités et aux usagers dans quelques années.

Les tonnages restent stables dans l'ensemble depuis trois ans sur notre commune.

Compte rendu du CA de la Régie Autonome des Remontées Mécaniques :

Monsieur Gilbert EDMOND fait le point sur les différents tarifs des forfaits, expose l'aménagement d'une piste ludique pour garder le label Famille plus et explique l'organisation concernant l'ouverture des remontées cet été.

*Le Maire,
Madame Sophie VERNEY*